



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant

Question écrite n° 19932

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur l'ALT qui est une aide appréciable et indispensable aux associations qui interviennent pour secourir les personnes en grande précarité et qui, sans elle, ne pourraient être logées. Ce dispositif n'a pas été revalorisé depuis 2004 et, malgré les efforts de l'État en faveur d'une diminution des augmentations annuelles des loyers, les charges ne cessent d'augmenter et particulièrement celles liées à l'énergie. Ces associations seront à court terme en grandes difficultés si le montant des aides n'est pas revalorisé. Il lui demande quelles sont ses propositions à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre du logement reconnaît l'importance de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées dite allocation de logement temporaire (ALT). C'est pourquoi elle a signé le 24 décembre 2008 avec les ministres chargés de la sécurité sociale, de l'économie, de l'agriculture et du budget un arrêté, publié au Journal officiel du 30 décembre 2008, par lequel les barèmes de l'ALT sont revalorisés de 1,6 % à compter du premier janvier 2009.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19932

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2812

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6689